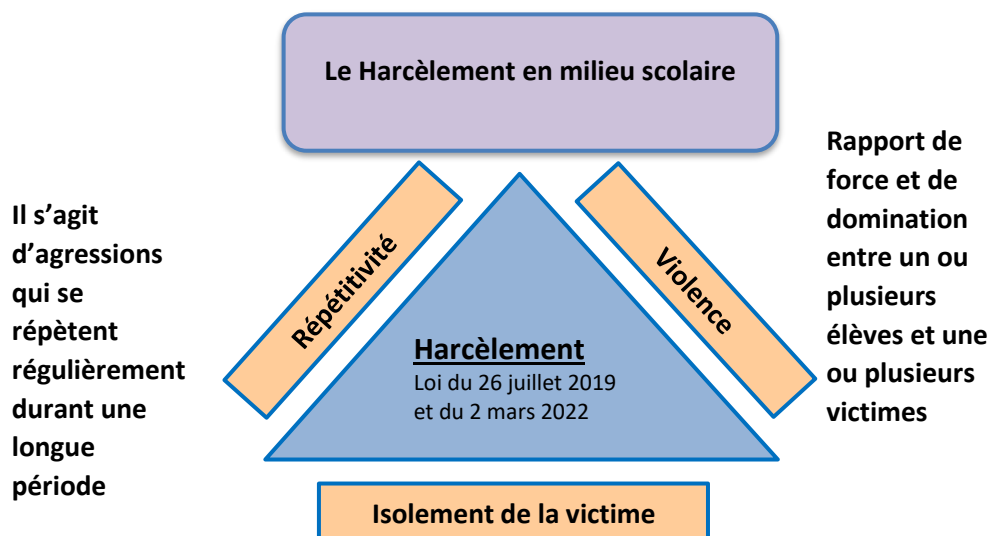


Déploiement du programme PHARe à la rentrée 2022

Version du lundi 7 novembre 2022



La victime est souvent isolée et dans l'incapacité de se défendre

LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance : le premier alinéa de l'article L. 111-2 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « **Aucun élève ne doit subir les agissements répétés de harcèlement scolaire** qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'étude susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. »

LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire : le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

Le cyberharcèlement

Il constitue une circonstance aggravante au harcèlement. Il s'agit d'une cyberviolence qui ajoute au harcèlement un caractère de diffusion très rapide, rendu possible par l'impression d'anonymat qui favorise le sentiment d'impunité. Les cyberviolences n'ont pas de limite temporelle car elles laissent des traces numériques.

La prise en charge des situations de harcèlement au collège Joseph d'Arbaud

la formation

Tous les élèves du collège bénéficient de 10 heures annuelles de sensibilisation aux risques liés au harcèlement et aux discriminations.

Du 10 au 18 novembre

Le collège se mobilise autour de **La journée NAH** et la semaine de **lutte contre toutes les formes de discrimination**.

les "ambassadeurs non au harcèlement"

Des élèves volontaires sont sensibilisés aux phénomènes de harcèlement. Ces élèves impliqués dans le dispositif de « médiation par les pairs » participent à la transmission des valeurs du respect, de tolérance et du bien vivre ensemble.

la communication

Les situations de harcèlement peuvent être dénouées dès lors que l'élève victime parle et verbalise son mal-être. La communication entre l'élève, ses parents et le collège est au centre de la prise en charge de situations de harcèlement.

Prevenir le harcèlement

la vigilance de tous

La vigilance, l'écoute et la bienveillance sont des valeurs que chaque membre de la communauté éducative doit porter. Il appartient également aux parents d'être vigilants quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants, qui amplifient le phénomène de harcèlement scolaire.